



# Surveillance des élèves

Le directeur est-il responsable de tout ?  
Oui ... mais pas tout fait.

En cas d'incident, sa responsabilité ne peut être engagée pour son manque à l'obligation de surveillance.

La surveillance doit être constante et permanente. Le respect de ces 2 principes permet d'éviter les situations de risques pour ne pas engager la responsabilité de l'école, du directeur et des enseignants.

### Texte de référence

Circulaire 97-178  
du 18 septembre 1997  
relative à la surveillance  
des élèves

### Vos questions Nos réponses



Suis-je responsable si un élève se blesse  
dans la cour de l'école ?  
Il n'y a aucune obligation de surveillance avant  
l'heure d'ouverture de l'école. Il peut prendre  
un conseil des maîtres. Le nombre d'enseignants  
présents doit tenir compte des effectifs et de la configuration des lieux : il n'existe pas de nombre minimum.



Lors du conseil d'école, les parents  
ont estimé que les enseignants ne  
surveillaient pas assez la cour et que  
nous étions responsables. On fait  
comment ?

Si l'incident se produit pendant l'heure de  
l'enseignement, il faut un conseil des maîtres  
pour décider de la surveillance de la cour  
et des toilettes. Comme pour  
l'accueil, il n'existe pas de nombre minimum pour surveiller.

**CONTACTEZ NOUS !**  
**976@se-unsas.org**

**CONTACTEZ NOUS !**

**976@se-unsas.org**



**CONTACTEZ NOUS :**  
**976@se-unsas.org**  
**CONTACTEZ NOUS :**



Lors de sa visite de rentrée, l'EN a remarqué la présence d'élèves, punis par les enseignants dans le couloir sans surveillance.  
Je peux faire quoi ?

Vous signalez à vos collègues les élèves punis dans le couloir, le principe de la continuité de la surveillance est rompu. On peut à l'occasion utiliser des salles de collègues pour y placer temporairement les élèves.



Un élève me demande d'aller aux toilettes alors que l'on est en cours.  
Comment gérer une "demande urinaire" en classe sans mettre la stabilité en jeu ?

Vous menez toute votre classe aux toilettes (en attendant de commander un WC dans les classes au prochain arrêt d'arrêt), soit vous laissez aller votre élève aux toilettes en l'accompagnant ainsi la stabilité.



J'ai oublié de donner à mon collègue le formulaire d'autorisation de sortie qu'il doit distribuer ce soir, et je suis en classe, avec ce document. Je fais quoi ?

Soit mon collègue annulera sa sortie, soit je déplace toute ma classe avec moi pour lui apporter, soit j'envoie un élève lui apporter.

En faisant cela, je sais que cet élève sera sans surveillance et que le principe de surveillance continue ne sera pas respecté.



Un élève est ramenant un élève à l'école pour des soins médicaux à l'heure de la sortie.  
Comment faire ?

Vous lui rappelez que l'accompagnateur doit ramener l'élève à l'école à l'heure de la sortie, un élève ne peut pas être ramené à l'école sans l'accompagnement d'un adulte désigné par écrit sur le formulaire mais hors de portée de la responsabilité de l'enseignant. Il doit signer le formulaire d'autorisation de sortie.



Un élève de CET est rentré tout seul à la maison à 17h, sans attendre son père au portail. Suis-je responsable ?

976@se-unsas.org

Aucune condition n'est exigée sur l'âge et la qualité des personnes désignées par les parents.

